

## **VIVRE AVEC LE CANCER!**

# **PÉTITION**

### **À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA**

- **Saviez-vous** qu'en cas de cancer ou de toute autre maladie grave, vous n'aurez droit qu'à 15 semaines de prestations de maladie versées par l'assurance-emploi ?
- **Saviez-vous** que vous devrez toutefois avoir travaillé 600 heures au préalable, au cours des 52 dernières semaines, pour les obtenir ?
- **Saviez-vous** que ces prestations sont imposables et qu'elles n'ont pas été indexées depuis 1971?



- **Saviez-vous** qu'à moins d'avoir la chance de vous rétablir en si peu de temps, vous ne serez jamais admissible à aucune autre prestation ?

Je n'ai pas cette chance. Je suis une jeune maman de 39 ans aux prises avec un 3<sup>e</sup> cancer en 5 ans. Qu'est-ce que 15 semaines pour se remettre d'une chirurgie majeure et de traitements épuisants ?

Malgré toutes mes qualifications professionnelles, je n'ai malheureusement pas la chance d'occuper un emploi permanent au sein de la fonction publique. À chaque récurrence, j'ai dû faire appel à l'assurance-emploi. Ainsi, j'ai dû passer plus d'une année sans aucun revenu, et ce pour la 3<sup>e</sup> reprise.

Cette situation est inacceptable. Au lieu de m'apitoyer toute seule chez-moi, j'ai décidé d'agir et de mener, conjointement avec vous, ce second combat.

**SVP, aidez-moi à faire changer les choses en signant cette pétition.**

En mon nom et au nom de tous ceux et celles qui traversent cette épreuve, je vous remercie !

**Marie-Hélène Dubé**

*NB : Cette pétition a été rédigée selon les normes du Parlement canadien. Plus de 300 000 signatures papier ont été déposées à ce jour, et un prochain dépôt aura lieu à la Chambre des Communes à l'automne 2010.*



## Instructions pour la pétition

- Il est essentiel d'imprimer la version papier de la pétition. Celle-ci doit être remise dans ce format au greffier de la Chambre des Communes, sinon elle ne sera pas admissible.
- Il est également important de s'assurer que les gens apposent leur signature tel que stipulé dans le formulaire, i.e., nom, ville et code postal.
- Prière de noter qu'il n'est pas nécessaire d'avoir 18 ans pour apposer sa signature. Il est cependant essentiel de comprendre le geste posé.
- Il y a une adresse postale au bas de chaque page, c'est à cette adresse que doit m'être retournée la pétition
- Si vous obtenez beaucoup de signatures, j'apprécierais infiniment que vous me postiez les pages au fur et à mesure afin que je puisse suivre le nombre de signatures en cours.
- Si vous désirez obtenir cette pétition dans un format Word, veuillez m'écrire à l'adresse inscrite à la rubrique « me joindre ».
- Si cela vous est possible et que vous trouvez des endroits (commerces, restaurants, etc) où laisser une copie de la pétition pour signature, svp, avisez-moi que je puisse diffuser cette information sur le site.

**Date limite** : Nous débutons maintenant la phase 3 de la pétition. Notez que les phases 1 et 2 ont déjà permis d'amasser plus de 300 000 signatures ! Ainsi, tant que la pétition demeure au feuillet de la Chambre des Communes, nous amassons d'autres signatures jusqu'à **l'automne 2010 minimum**. Il est important de persévérer et d'en amasser le plus possible. C'est ainsi que nous continuerons à sensibiliser le gouvernement à l'importance d'apporter des changements à cette loi..

À tous, un immense merci de votre soutien et participation !!!



Société  
canadienne  
du cancer      Canadian  
Cancer  
Society



Marie-Hélène ☺

***Prière de retourner à / Please return to : Marie-Hélène Dubé,  
C.P. / P.O. 162, Succursale Montréal -Nord, Montréal, Qc, H1H 5L2***



**PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA**  
**PETITION TO THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA**

**Nous, soussignés,**  
**We, undersigned,**

citoyens Canada  
*citizens of Canada*

**désirons porter à l'attention de**

La Chambre des communes

***Would like to bring to the attention of***

*The House of Commons*

**Que**

Considérant que les dispositions de l'article 12(3c) de la Loi sur l'Assurance-Emploi, prévoyant un nombre maximal de quinze [15] semaines de prestations payables en cas de maladie, n'ont pas été modifiées depuis leur instauration en 1971,

**That**

*Whereas the provisions of Article 12 (3c) of the Act on Employment Insurance, which provides a maximum of fifteen [15] weeks of benefits payable in case of illness, have not been amended since their introduction in 1971,*

**À ces causes, les pétitionnaires demandent à**

La Chambre des communes

***To these causes, the petitioners ask the***

*The House of Commons*

**Que :**

Lesdites dispositions soient significativement rallongées pour tenir compte, de façon plus réaliste, des durées variables des diverses catégories de périodes d'invalidité vécues par les prestataires.

**That :**

*These provisions be significantly extended to reflect, in a more realistic way, the variable durations of different periods of disability experienced by beneficiaries.*



**Pétition concernant**

La modification des dispositions de l'article 12(3c) de la Loi de l'assurance-emploi pour les prestations payables en cas de maladie.

**Petition relating to**

The modification of Article 12 (3c) of the Employment Insurance coverage for benefits payable in case of illness.

<b>Signatures</b> <i>Signatures</i>		<b>Ville</b> <i>City</i>	<b>Province</b> <i>Province</i>	<b>Code postal</b> <i>Postal code</i>
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				

**Prière de retourner à / Please return to : Marie-Hélène Dubé,  
C.P. / P.O. 162, Succursale Montréal -Nord, Montréal, Qc, H1H 5L2**